

COMMUNIQUE DE PRESSE

Continuité d'activité des distributeurs professionnels du bâtiment et de l'industrie

Paris, le 30 octobre 2020

Le Gouvernement a insisté à plusieurs reprises, le Président Emmanuel Macron le premier, sur le caractère essentiel du secteur du BTP et a fait de la rénovation énergétique des bâtiments un pan majeur de son plan de relance. Il avait ainsi assuré que la continuité de ces activités serait assurée malgré le contexte particulier du confinement.

Cela ne peut néanmoins être possible sans le concours de l'ensemble des autres maillons qui composent la filière, que sont les industriels et les distributeurs professionnels du bâtiment et de l'industrie, afin de sécuriser l'approvisionnement des chantiers de rénovation et de construction en matériaux et équipements.

Le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, paru ce 30 octobre au Journal Officiel, inclut explicitement le commerce de gros dans la liste des établissements autorisés à recevoir du public pendant la période du confinement. Ainsi, les agences spécialisées en équipements électriques et de génie climatique, en sanitaire, canalisations et produits de finitions peuvent donc continuer d'accueillir normalement leurs clients, dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur, et les accompagner dans la réalisation de leurs chantiers.

La distribution professionnelle du bâtiment et de l'industrie, représentée par la FDME, la FNAS et la FND, s'est fortement mobilisée, sous l'égide de la CGI, et avec le soutien de la FFB et de la Capeb, pour obtenir cette reconnaissance et se félicite de cette annonce essentielle pour garantir un service optimal à ses clients.

Les Fédérations de ce communiqué représentent :

- 600 entreprises
- 5 300 agences
- 17 milliards de CA
- 40 000 salariés

Contacts :

Fédération des Distributeurs de Matériel Électrique (FDME) - 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris - www.fdme.net – Roland Mongin - roland.mongin@fdme.net

Fédération française des négociants en appareils sanitaires, chauffage, climatisation et canalisations (FNAS) - 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris - www.fnas.fr - Rachel Chermain - rchermain@fnas.fr

Fédération nationale de la décoration (FND) - 42 avenue Marceau 75008 Paris - www.federation-decoration.fr - Dorothee Bruchet - dorothee.bruchet@fndeco.fr